

Fortes chaleurs : protégez-vous, hydratez-vous

Lors des fortes chaleurs, il est indispensable de boire de l'eau. Hydratez-vous régulièrement tout au long de la journée grâce aux différents points d'eau présents ou mis à disposition sur votre lieu de travail.



En cas de travail à l'extérieur, protégez-vous de la chaleur et des rayons du soleil : privilégiez le travail à l'ombre et couvrez-vous, protégez en particulier votre tête.

Pour les agent-es travaillant en intérieur, les lieux de travail (bureaux ou salles de réunions) non occupés, moins exposés et plus frais peuvent être utilisés.

Privilégier les plages de travail du matin : les chefs-fes de service peuvent étudier la possibilité d'aménager les horaires de travail dans ce sens.

En cas de besoin, le service Médecine du travail ainsi que vos préventeurs-trices et le service Prévention qualité de vie au travail se tiennent à votre disposition.

Pour plus d'infos ou de conseils, n'hésitez pas à contacter :

Votre [préventeur-trice](#)

Le [service Médecine du travail](#)

Le [service Prévention qualité de vie au travail](#)